

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 30 janvier 2019 à 12 h 40, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Rémy Normand, vice-président
M^{me} Marie-Josée Savard, vice-présidente
M^{me} Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
M^{me} Suzanne Verreault
M^{me} Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M^{me} Michelle Morin-Doyle
M. Steeve Verret

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

CE-2019-0122 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ) (Appel d'offres public 50788) - AP2018-778 (CT-2400045, CT-2400052, CT-2400058) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture et l'entretien des terminaux radio pour le service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec (SÉRAQ) - Lots 1, 2 et 3, conformément à la demande publique de soumissions 50788 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2026 par les autorités compétentes :

- *Orizon Mobile (Radio-Onde inc.)*, pour le lot 1, pour une somme estimée de 6 158 931,78 \$, excluant les taxes, selon les prix unitaires de sa soumission du 17 septembre 2018;
- *Bell Mobilité inc.*, pour le lot 2, pour une somme estimée de 2 465 534 \$, excluant les taxes, selon les prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2018;

- *Bell Mobilité inc.*, pour le lot 3, pour une somme estimée de 2 034 500 \$, excluant les taxes, selon les prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2018.
-

CE-2019-0123 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession des contrats de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.* (Dossiers 42511 et 34246) - **AP2018-827** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver la cession du contrat pour l'entretien de logiciels et de progiciels LUDIK (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +) (Dossier 34246), de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.*

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la cession du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel TFP (Dossier 42511), de *Acceo Solutions inc.* à *PG Solutions inc.*

CE-2019-0124 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'utilisation d'une partie des sommes disponibles, à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses du Service du développement économique et des grands projets - **DE2018-216** (CT-DE2018-216) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de l'utilisation d'une partie des sommes disponibles, à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2019 du Service du développement économique et des grands projets;
 - 2° l'appropriation d'une somme maximale de 222 765 \$, à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de ces dépenses;
 - 3° l'appropriation d'une somme maximale de 891 059 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ces dépenses.
-

CE-2019-0125 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les prévisions budgétaires 2019 de l'*Office municipal d'habitation de Québec* - **OM2019-001** (CT-2407995) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget 2019 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*, joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation du paiement de la participation de la Ville de Québec à 6 064 536 \$, soit 3 670 843 \$ pour le programme HLM et 2 393 693 \$ pour le programme de Supplément au loyer;
- 3° l'autorisation, au trésorier, d'effectuer le versement de la contribution-ville 2019 à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, selon les modalités convenues entre ce dernier et l'Office;
- 4° l'engagement, par la Ville de Québec, à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

CE-2019-0126 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de nature mixte des stationnements et espaces publics du secteur Roland-Beaudin de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1241 - **PA2018-174** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement de nature mixte des stationnements et espaces publics du secteur Roland-Beaudin de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1241;
- 2° l'appropriation d'un montant de 580 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1241. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2019-0127 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1244 - PA2019-003 (Ra-2102)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur la partie du territoire formée des lots numéros 1 216 765, 1 539 384, 1 539 437, 1 539 438, 5 915 200 et 5 915 201 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1244.*

CE-2019-0128 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1250 - TM2019-013 (Ra-2102)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1250;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 330 000 \$, à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1250. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2019-0129 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1249 - TM2019-016 (Ra-2102)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1249;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 858 500 \$, à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1249. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2019-0130 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à l'entente de services professionnels *Oracle* du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (Dossier 52427) - **AP2019-018** (CT-2404887) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 55 141,34 \$, excluant les taxes, relatif à l'entente conclue en vertu de la résolution CA-2018-0324 du 5 juillet 2018, concernant l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente de services professionnels *Oracle* du Centre de services partagés du Québec, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-0131 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1246 - **FN2019-002** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1246.

CE-2019-0132 Ententes triennales entre la Ville de Québec et neuf organismes culturels professionnels, relatives au versement de subventions prévues dans le cadre de la mesure *Première Ovation* - **CU2019-010** (CT-2406228) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

1° la conclusion des ententes triennales entre la Ville de Québec et neuf organismes culturels professionnels, relatives au versement annuel d'une subvention et de frais de gestion pour les années 2019, 2020 et 2021 dans le cadre de la mesure *Première Ovation*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel et détaillées comme suit :

- *L'Ampli de Québec* : 258 454 \$, frais de gestion 15 000 \$, non taxables;
- *École de cirque de Québec* : 48 000 \$, frais de gestion 7 500 \$, exonérés de la TPS et de la TVQ;
- *L'Artère, développement et perfectionnement en danse contemporaine* : 102 187 \$, frais de gestion 15 000 \$, non taxables;

- *L'Institut Canadien de Québec* : 102 187 \$, frais de gestion 15 000 \$, exonérés de la TPS et de la TVQ;
 - *Manif d'art* : 198 397 \$, frais de gestion 15 000 \$ (exonérés de la TPS et de la TVQ);
 - *Les Productions Recto-Verso inc.* : 132 187 \$, frais de gestion 15 000 \$, plus les taxes applicables;
 - *Premier Acte* : 102 187 \$, frais de gestion 15 000 \$, exonérés de la TPS et de la TVQ;
 - *Action patrimoine (architecture et paysages du Québec* : 96 400 \$ pour 2019 et 102 400 \$ pour 2020 et 2021, frais de gestion 15 000 \$, exonérés de la TPS et de la TVQ;
 - *Coop Spira* : 100 000 \$, frais de gestion 15 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, Me Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

CE-2019-0133 Propriété de la rue du Maine, constituée en partie du lot 1 026 475 du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - DE2018-301 (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser que la rue du Maine, constituée en partie du lot 1 026 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, devienne la propriété de la Ville de Québec, conformément à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1).

CE-2019-0134 Entente entre la Ville de Québec et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec de Québec - Hiver 2019 (COFJQQ - 2019), relative au versement d'une subvention à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Finale des Jeux du Québec hiver 2019 - LS2018-116 (CT-LS2018-116) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approprier une somme de 800 000 \$ à même la *Réserve financière favorisant la réalisation des grands événements et des projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563), pour la tenue de l'événement *Finale des Jeux du Québec hiver 2019*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec de Québec - Hiver 2019 (COFJQQ - 2019)*, relative au versement d'une subvention de 800 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de l'événement *Finale des Jeux du Québec hiver 2019*, qui se tiendra du 1^{er} au 9 mars 2019, selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-0135 Adoption du *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2742 - **PA2018-173** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2742;
 - 2° d'approprier 537 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2742. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2019-0136 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'affichage*, R.V.Q. 2745 - **PA2019-005** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'affichage*, R.V.Q. 2745.

CE-2019-0137 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* est requise pour le lot 2 163 123 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **PA2019-006** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), d'appuyer la demande pour l'aliénation et le lotissement, dans le but de subdiviser le lot 2 163 123 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et de vendre une parcelle de ce lot d'une superficie de 4 000 mètres carrés, sur la base de l'analyse contenue au présent sommaire décisionnel.

CE-2019-0138 Adoption du *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2751 - **TM2019-014** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2751;
 - 2° d'approprier 788 700 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2751. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2019-0139 Adoption du *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.V.Q. 2749 - **FN2019-001** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.V.Q. 2749.

CE-2019-0140 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'*Espace d'innovation Chauveau* (POR170010) - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 52099) - **AP2019-002** (CT-2407891) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 459 092,36 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Les Excavations Lafontaine inc.*, en vertu de la résolution CE-2018-1623 du 23 août 2018, pour réaliser l'*Espace d'innovation Chauveau* (POR170010) - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-0141 Adjudication de contrats de services professionnels en ingénierie pour la réfection et réhabilitation des infrastructures de surface 2019 - Lots 1 et 2 (PSU180772 et PSU180773) (Appel d'offres public 53021) - AP2019-007 (CT-2407468, CT-2407501) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *FNX-INNOV inc.*, les contrats de services professionnels en ingénierie pour la réfection et réhabilitation des infrastructures de surface 2019 - Lot 1 (PSU180772), pour une somme de 108 000 \$, excluant les taxes, et lot 2 (PSU180773), pour une somme de 135 000 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53021 et à ses soumissions du 19 décembre 2018;
- 2° autorise *FNX-INNOV inc.*, par son chargé de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre des présents contrats incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

CE-2019-0142 Adjudication d'un contrat pour le dégel des entrées d'eau résidentielles et commerciales - Saisons 2019 et 2020 (Appel d'offres public 53061) - AP2019-009 (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Boucher Lortie inc.*, le contrat pour le dégel des entrées d'eau résidentielles et commerciales - Saisons 2019 et 2020, conformément à la demande publique de soumissions 53061 et aux prix unitaires de sa soumission du 19 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

CE-2019-0143 Adjudication d'un contrat pour les travaux de réfection et de réaménagement - Centre récréatif Saint-Roch, bibliothèque Paul-Aimé-Paiement et bibliothèque Charles-H.-Blais - Arrondissements de La Cité-Limoilou, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et de Charlesbourg (Appel d'offres public 52763) - AP2019-015 (CT-2408730) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Paul-H. Lafond & Fils ltée*, le contrat pour les travaux de réfection et de réaménagement - Centre récréatif Saint-Roch, bibliothèque Paul-Aimé-Paiement et bibliothèque Charles-H.-Blais - Arrondissements de La Cité-Limoilou, de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et de Charlesbourg, pour une somme de 311 700 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52763 et à sa soumission du 14 janvier 2019.

CE-2019-0144 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie - Préparation des plans et devis pour la construction d'un poste de pompage d'eau pluviale - Secteur Gaudarville (VQ-48812) - **AP2019-016** (CT-2407625) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 43 200 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Tetra Tech QI inc.*, en vertu de la résolution CE-2016-1770 du 2 novembre 2016, pour des services professionnels en ingénierie - Préparation des plans et devis pour la construction d'un poste de pompage d'eau pluviale - Secteur Gaudarville (VQ-48812), conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-0145 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour divers projets en technologies de l'information - Lot 3 - Analystes d'affaires (Appel d'offres public 50238) - **AP2019-019** (CT-2407405) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Lévio Conseils inc.*, le contrat de services professionnels pour divers projets en technologies de l'information - Lot 3 - Analystes d'affaires, pour une somme de 97 678 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 50238 et à sa soumission du 5 avril 2017.

CE-2019-0146 Autorisation pour la tenue de l'événement *Fête d'hiver*, le dimanche 24 février 2019, dans le parc Saint-Sacrement - **A1LS2018-210** (CT-2408033) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif adopte, conformément aux dispositions du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur le commerce sur le domaine public*, R.C.A.1V.Q. 146, l'ordonnance concernant le commerce sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Fête d'hiver*, le dimanche 24 février 2019, jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-0147 Autorisation pour la tenue de l'événement *Les rues de glace*, du vendredi 8 février au dimanche 17 février 2019, dans le quartier Petit-Champlain et au parc Félix-Leclerc - **A1LS2018-211** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif adopte, conformément aux dispositions du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur le commerce sur le domaine public*, R.C.A.IV.Q. 146, l'ordonnance concernant le commerce sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Les rues de glace*, du vendredi 8 février au dimanche 17 février 2019, de 13 h à 16 h, au parc Félix-Leclerc, jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-0148 Autorisation pour la tenue de l'événement *Carnaval de Québec dans Saint-Roch*, le mercredi 13 février et le samedi 16 février 2019, sur une portion de la rue Saint-Joseph et sur le parvis de l'église Saint-Roch - **A1LS2018-212** (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif adopte, conformément aux dispositions du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur le commerce sur le domaine public*, R.C.A.IV.Q. 146, l'ordonnance concernant le commerce sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Carnaval de Québec dans Saint-Roch*, le mercredi 13 février 2019 et le samedi 16 février 2019, jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-0149 Subvention à plusieurs organismes culturels professionnels dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville* - **CU2019-001** (CT-2409082) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions totalisant 372 177 \$ à plusieurs organismes culturels professionnels dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville*, selon la répartition prévue à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-0150 Subvention à *RIDEAU / Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis*, pour la tenue de l'événement *RIDEAU 2019* à Québec, du 17 au 21 février 2019 - **CU2019-002** (CT-2407535) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 25 000 \$ à *RIDEAU / Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis*, pour la tenue de l'événement *RIDEAU 2019* à Québec, du 17 au 21 février 2019.

CE-2019-0151 Autorisation de dépenser jusqu'à un maximum de 50 000 \$, en 2019, pour l'achat de billets de spectacle, pour la réalisation du programme *Guichet Ouvert* - CU2019-004 (CT-CU2019-004) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à dépenser jusqu'à un maximum de 50 000 \$, taxes nettes, en 2019, pour l'achat de billets de spectacle, pour la réalisation du programme *Guichet Ouvert*.

CE-2019-0152 Participation de madame Catherine Labonté, conseillère en relations internationales au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, à une mission de recrutement de main-d'oeuvre spécialisée qui se déroulera à Sao Paulo, au Brésil, du 24 au 29 avril 2019 - CU2019-006 (CT-CU2019-006) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de madame Catherine Labonté, conseillère en relations internationales au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, ou de son remplaçant, à une mission de recrutement organisée par *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, qui se déroulera à Sao Paulo, au Brésil, du 24 au 29 avril 2019, ou à toute autre date fixée par les organisateurs, et à dépenser pour la participation à cet événement un montant de 5 662 \$ pour les frais de mission, incluant les frais de déplacements aériens et terrestres, l'hébergement, les frais de repas, le support logistique, les communications, la promotion sur le territoire, le coût du visa, les frais de bagages excédentaires pour le matériel promotionnel et autres dépenses;
- 2° le Service des finances à rembourser les dépenses engagées pour la participation de la représentante de la Ville à cette activité, sur présentation des pièces justificatives.

CE-2019-0153 Nomination et remplacement de membres au sein du comité consultatif sur la mobilité durable - DG2019-008 (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° prenne acte des départs de messieurs Jonatan Julien et Érick Rivard du comité consultatif sur la mobilité durable;
- 2° prenne acte qu'à la suite du départ de monsieur Jonatan Julien, monsieur Rémy Normand siège dorénavant au sein du comité consultatif à titre de vice-président du comité exécutif de la Ville, en plus d'être responsable des transports et du *Plan de mobilité durable* et président du *Réseau de transport de la Capitale*;

- 3° nomme monsieur Luc Monty, directeur général de la Ville, à titre de membre du comité consultatif;
 - 4° nomme monsieur Luc Richard, directeur de la planification stratégique du *Réseau de transport de la Capitale*, à titre de membre du comité consultatif en remplacement de madame Annie Bélanger;
 - 5° confirme que monsieur André Legault continuera de siéger au sein du comité consultatif, mais dorénavant à titre de président du comité directeur du *Réseau structurant de transport en commun*.
-

CE-2019-0154 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis relative à la fourniture réciproque de services en matière de formation policière - EM2018-006 (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à la fourniture réciproque de services en matière de formation policière jusqu'au 31 décembre 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° le directeur du Service de la gestion des équipements motorisés, monsieur Mario Blanchette, et le greffier, M^e Sylvain Ouellet, à signer ladite entente.
-

CE-2019-0155 Autorisation pour la tenue de l'événement *Jeux de la diversité*, du jeudi 14 au samedi 16 mars 2019, au domaine de Maizerets - LS2019-014 (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise *Motivation Jeunesse* à tenir l'événement *Jeux de la diversité*, du jeudi 14 mars, à 9 h, au samedi 16 mars 2019, à 7 h, au domaine de Maizerets;
- 2° adopte, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, l'ordonnance concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Jeux de la diversité*, jointe au sommaire décisionnel;
- 3° autorise les installations temporaires telles que chapiteaux et marquises dans le cadre des événements, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;
- 4° autorise la présence de personnes entre 23 heures et 5 heures le lendemain, dans un parc ou sur le domaine public, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;
- 5° autorise l'utilisation d'un appareil alimenté par un combustible pour la cuisson d'aliments, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;
- 6° autorise la préparation, le maintien, l'allumage ou l'alimentation d'un feu, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et*

le bon ordre, R.V.Q. 1091 et en conformité avec les consignes émises par les préventionnistes en application du *Règlement sur la prévention des incendies*, R.V.Q. 1207.

CE-2019-0156 Compensation pour fins de parc dans le projet *Prolongement de la rue de Bigorre et construction de la rue de la Varappe* - District électoral des Monts – Arrondissement de Charlesbourg - **PA2019-010 (Ra-2102)**

Il est résolu que le comité exécutif accepte la cession, par *Investissements Donerail ltée*, d'un immeuble d'une superficie de 28 411,4 mètres carrés et désigné comme étant une partie du lot 6 073 984 (superficie de 27 712,2 mètres carrés) et le lot 6 074 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, à titre de condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à l'opération cadastrale dans le but de créer les lots 6 073 950 à 6 073 955, 6 073 957 à 6 073 961, 6 073 984 à 6 074 027, 6 074 029 à 6 074 089 (116 lots) en remplacement des lots 1 044 514, 1 044 515, 1 044 517, 1 044 519 à 1 044 526, 1 044 529 à 1 044 535, 1 044 539 à 1 044 541, 1 044 545 à 1 044 547, 1 044 549, 1 044 551, 1 044 677 à 1 044 681, 1 044 684, 1 044 686 à 1 044 688, 1 044 734, 1 044 738, 1 046 408, 1 046 432, 1 046 515, 1 046 639, 1 120 987 à 1 120 990, 1 120 995, 1 121 202 à 1 121 204, 1 121 216, 1 121 224 à 1 121 227, 1 121 229, 1 121 264, 1 121 266, 1 121 269, 1 121 271 à 1 121 274, 1 121 277, 1 121 333, 1 121 408, 1 121 676, 5 232 756 et 6 111 101 (68 lots) pour le projet.

CE-2019-0157 Travaux de construction du mur antibruit sur l'autoroute Laurentienne (A-73) entre le boulevard de l'Atrium et le boulevard Jean-Talon / Travaux nocturnes - **TM2019-001 (Ra-2102)**

Il est résolu que le comité exécutif adopte, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, l'ordonnance concernant le bruit dans le cadre des travaux de construction du mur antibruit sur l'autoroute Laurentienne (A-73) en direction nord, entre le boulevard de l'Atrium et le boulevard Jean-Talon, jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-0158 Modification de la résolution CE-2018-2490 relative à l'engagement de madame Michelle Canac-Marquis (ID. 158367), adjointe administrative au Cabinet de l'opposition - **RH2019-016 (Modifie CE-2018-2490) (CT-RH2019-016) — (Ra-2102)**

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2018-2490, relative à l'engagement de madame Michelle Canac-Marquis (ID. 158367), adjointe administrative au Cabinet de l'opposition, en modifiant le paragraphe des conditions.

CE-2019-0159 Adjudication d'un contrat pour la réfection des filtres et des équipements d'eau de lavage – Usine de traitement des eaux de Sainte-Foy – Phase 3 – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Appel d'offres public 52512) - **AP2019-013** (CT-2407629) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Deric Construction inc.*, le contrat pour la réfection des filtres et des équipements d'eau de lavage – Usine de traitement des eaux de Sainte-Foy - Phase 3 - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour une somme de 17 734 372,50 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52512 et à sa soumission du 22 novembre 2018.

CE-2019-0160 Entente entre la Ville de Québec et *Les Productions d'Albert inc.*, relative à l'impartition des concerts et spectacles sur le territoire de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge pour la saison estivale 2019 (Dossier 53063) - **AP2018-767** (CT-2399272) — (Ra-2102)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Productions d'Albert inc.*, relative à l'impartition des concerts et spectacles sur le territoire de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour la saison estivale 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le président de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, monsieur Rémy Normand, et l'assistante-greffière d'arrondissement, Me Noémie Valsan-Bélanger, à signer ladite entente.

La séance est levée à 13 h 55

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/id